

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel

19 Avenue FOCH
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Nouméa, le 25 JUIL. 2011

L'inspecteur des installations classées

Sc du directeur.



à

Monsieur le directeur
du syndic de copropriété AXONE
Tour Isle de France
15 rue Louis Blériot
BP 8298
98807 NOUMEA CEDEX

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – visite d'inspection de l'ouvrage de traitement des eaux usées de la résidence L'Oubangui, à Nouméa

Pièce jointe : compte-rendu de la visite du 06 juin 2011

Monsieur le directeur,

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de l'inspection du 6 juin dernier de l'assainissement de la résidence L'Oubangui.

N° 2011-30400/DENV

Tel qu'indiqué dans le compte-rendu, je vous demande de me communiquer le flux de pollution de la résidence. Si celui-ci est supérieur à 50 équivalents-habitants, je vous demande de me communiquer, dans un délai de 3 mois, un calendrier de mise en œuvre de l'une des solutions ci-dessous :

- raccordement à la station d'épuration de l'Anse Vata (passage en séparatif du tronçon de réseau unitaire sur lequel est raccordé la résidence) ;
- mise en œuvre d'un ouvrage de traitement conforme aux prescriptions générales applicables aux stations d'épuration soumises à déclaration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.